



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exploitants

Question écrite n° 86364

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le versement des aides aux agriculteurs. Aujourd'hui, les aides agricoles sont multiples et variées, payées en des périodes différentes, en plusieurs acomptes. La profession aspire, dans un tel contexte, à plus de lisibilité et de transparence en faveur des agriculteurs en matière de lecture et de suivi annuel des aides. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qui pourront être proposées en ce sens dans le cadre du grand chantier conduit depuis 2003 sur la simplification.

Texte de la réponse

La simplification des procédures et des démarches administratives est un axe prioritaire de l'action du ministère de l'agriculture et de la pêche. Il convient de faciliter la vie au quotidien des usagers et de permettre aux agriculteurs de disposer de plus de temps pour la gestion de leur exploitation. C'est pourquoi une grande campagne de simplification est menée en 2006 : « Simplifions ! ». Afin d'appréhender les difficultés rencontrées par les agriculteurs, « Simplifions ! » repose sur un vaste appel à idées lancé en février par voie de presse. Celui-ci, dirigé vers les usagers du ministère de l'agriculture et de la pêche, a permis de recueillir un grand nombre de contributions et de propositions en matière de simplification. Nombre des mesures ainsi recueillies portent sur le développement des téléprocédures. Ces propositions ont d'ores et déjà conduit à faire évoluer la déclaration des aides liées à la surface, par internet. À compter de cette année, celle-ci est intégralement dématérialisée et l'objectif « zéro papier » est à présent fixé pour toutes les autres procédures. De même, la simplification de la procédure d'obtention de la prime à l'abattage va dans le sens de la lisibilité et de la transparence demandées par les agriculteurs. En effet, la demande trimestrielle sera remplacée par une simple déclaration de participation, sans autre formalité pour l'éleveur. Vingt-cinq nouvelles mesures de simplification viennent d'être annoncées. Elles visent notamment à répondre aux difficultés éprouvées dans le domaine de l'emploi en facilitant l'embauche des salariés ainsi que dans le domaine de l'investissement agricole en améliorant l'accès aux prêts bonifiés. Toutes les sources de complexité relevées à ce jour ne sont toutefois pas uniquement du ressort de la réglementation nationale. Les propositions relevant du droit communautaire viendront quant à elles nourrir un rapport complémentaire qui sera remis prochainement à la Commission.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86364

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2006, page 1716

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6455